



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 septembre 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 août 2009, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 12 août 2009, adressée par le Président du Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés créé par la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et portant sur les conclusions du Groupe de travail adoptées le 1^{er} juillet 2009 (S/AC.51/2009/1) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) John Sawers

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

09-49905* 040909 040909



Merci de recycler 

Annexe**Lettre datée du 12 août 2009 adressée au Secrétaire général
par le Président du Groupe de travail sur les enfants
et les conflits armés**

Le 19 décembre 2008, le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés, créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, a examiné votre rapport sur les enfants et les conflits armés en Afghanistan (S/2008/695). À l'issue de sa réunion tenue le 1^{er} juillet 2009, il a adopté ses conclusions sur les parties au conflit armé en Afghanistan (S/AC.51/2009/1).

Dans le cadre de la suite à donner aux recommandations du Groupe de travail approuvées par le Conseil de sécurité, sous réserve et dans le respect des dispositions applicables du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 1612 (2005), il me revient, en ma qualité de Président du Groupe de travail, de vous remercier d'avoir demandé à l'équipe spéciale de surveillance et d'information de présenter un plan de concertation avec le Gouvernement, les forces militaires internationales et autres parties concernées en vue d'étendre à toutes les zones de conflit afghanes les activités dont le Conseil de sécurité a chargé le mécanisme de surveillance et de communication de l'information dans ses résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) pour lui permettre de mieux surveiller les auteurs de maltraitances à l'encontre des enfants, de mener rapidement des actions de sensibilisation et d'apporter une réponse efficace à toutes ces violences.

Je vous engage également à encourager l'équipe de pays des Nations Unies à porter l'Équipe spéciale de surveillance et d'information à sa pleine capacité pour lui permettre de recueillir et de communiquer des renseignements exacts, objectifs, fiables et complets sur les violences et les sévices dont sont victimes des enfants.

Je vous invite à continuer de mobiliser les ressources humaines et techniques nécessaires pour que tous les enfants touchés par le conflit dans toutes les régions du pays soient pris en compte par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, et également à étudier les moyens de garantir que l'équipe de pays travaille en concertation étroite avec le Gouvernement afghan et les forces militaires internationales afin de les aider à réduire au minimum les pertes civiles, conformément aux dispositions du droit international humanitaire.

Je vous demande de mesurer combien il importe de permettre aux organisations compétentes d'accéder, si nécessaire, à toutes les prisons et à tous les lieux de détention d'Afghanistan et de suivre comme il se doit, avec le mécanisme de surveillance et de communication de l'information, la situation des enfants détenus en raison de leur appartenance présumée à des groupes armés. Je vous demande également de veiller en priorité à continuer de mettre sur pied, comme l'a demandé le Conseil de sécurité, une équipe chargée de la protection de l'enfance au sein de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, en particulier en nommant des conseillers à la protection de l'enfance dans la Mission.

Par ailleurs, je vous invite à demander au Programme des Nations Unies pour le développement, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à d'autres entités compétentes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs et en étroite coopération avec le Gouvernement afghan, de continuer à traiter les problèmes socioéconomiques, et de contribuer de ce fait à améliorer le bien-être des

enfants touchés par le conflit armé, voire à renforcer les institutions nationales, d'aider à mettre en œuvre les programmes de réadaptation et de réintégration et de renforcer et protéger le système éducatif, en particulier en sécurisant et en reconstruisant les établissements scolaires, y compris dans les zones touchées par le conflit.

Enfin, je vous demande, pour faire face aux conséquences à long terme du conflit armé sur les enfants, de favoriser la création d'un système de santé adapté qui facilite leur complet rétablissement, notamment en privilégiant les soins psychologiques à dispenser à tous les enfants touchés par le conflit armé, ainsi que les soins et les services particuliers dont les garçons ou les filles peuvent avoir besoin.

Le Président du Groupe de travail
sur les enfants et les conflits armés
(*Signé*) Claude **Heller**
